

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 9 décembre 2013

6 Associations sous convention d'objectifs – acomptes sur subvention 2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAÏE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BERNARD-LUNEAU

Mme CARLIER

M. BOUADDI

M. BOULHAMANE

Mme DINGIVAL

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes associations. Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :



C'est maintenant !

ASSOCIATIONS	Montant Annexe B1.7 de 2013	1ère échéance	Taux	Montant 1er acompte
AFC CREIL	69 000,00 €	JANVIER 2014	30%	20 700,00 €
AMICALE CREILLOISE DE NATATION	3 750,00 €	JANVIER 2014	30%	1 125,00 €
AS.TIR	14 500,00 €	JANVIER 2014	30%	4 350,00 €
L'AVENIR DE CREIL	17 000,00 €	JANVIER 2014	30%	5 100,00 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	21 000,00 €	JANVIER 2014	30%	6 300,00 €
CREIL BASKET	17 500,00 €	JANVIER 2014	30%	5 250,00 €
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	20 000,00 €	JANVIER 2014	30%	6 000,00 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	179 340,00 €	AVRIL 2014	50%	89 670,00 €
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	428 850,00 €	JANVIER 2014	25%	107 212,50 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	69 000,00 €	JANVIER 2014	40%	27 600,00 €

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le budget primitif 2013, notamment l'annexe B1.7,

Vu les conventions d'objectifs,

Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2013,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant le besoin de trésorerie des associations,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 33

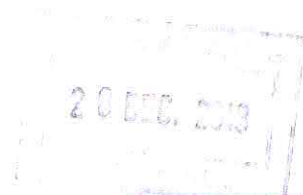
Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2014 suivants :



maintenant !

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	comptes
AFC CREIL	20 700,00 €	6574/40/DB
AMICALE CREILLOISE DE NATATION	1 125,00 €	6574/40/DB
AS.TIR	4 350,00 €	6574/40/DB
AVENIR DE CREIL	5 100,00 €	6574/40/DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	6 300,00 €	6574/40/DB
CREIL BASKET	5 250,00 €	6574/40/DB
ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE	6 000,00 €	6574/40/DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	89 670,00 €	6574/524/CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	107 212,50 €	6574/313/CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	27 600,00 €	6574/520/AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet dans le budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **19 DEC. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 20/12/13

et publication ou notification le... 19/12/13

CREIL, le... 20/12/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
Creil
OISE PICARDIE